



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-huitième session

Rome, (Italie), 2 – 6 mars 2009

ANALYSE DE L'APPLICATION ET DE L'INCIDENCE DU CODE DE CONDUITE DE LA FAO POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE DEPUIS 1995

1. Cette circulaire FAO sur les pêches 2008 analyse l'application et l'incidence du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable depuis 1995¹. Cette analyse est mondiale et couvre l'aquaculture et les pêches. L'objectif de ce rapport est d'établir par qui, et dans quelle mesure, le Code a été mis en application, et quelles ont été les principales contributions du Code à une gestion plus responsable et durable des ressources aquatiques.

2. L'analyse effectuée révèle que les changements structurels dans le secteur des pêches depuis 1995 demeurent limités. Les flottilles mondiales restent le plus souvent en situation de surcapacité, la rente tirée de la ressource au niveau mondial est négative, la dégradation tendancielle globale de l'état des stocks s'est poursuivie, et la production des pêches de capture maritimes reste inférieure à 100 millions de tonnes, indiquant que ces pêches ont atteint un plafond et qu'une augmentation de la production est improbable dans les conditions actuelles.

3. Le secteur de l'aquaculture est toujours en rapide expansion et, en 2008, la production devrait égaler celle des pêches de capture pour la consommation humaine. Des changements sont notables dans les politiques, les législations et les pratiques de gestion. Des améliorations importantes et de grande ampleur ont été apportées aux pratiques de gestion des exploitations et de l'environnement à l'échelon mondial. Des cadres juridiques spécialisés visant à réglementer le secteur de manière plus stricte et rigoureuse, constituent un trait commun dans le monde entier.

4. Dans le secteur des pêches, les domaines dans lesquels des progrès sont réalisés sont les suivants: renforcement du suivi, du contrôle et de la surveillance, amélioration de la sécurité sanitaire des aliments et des systèmes d'assurance qualité (y compris la traçabilité et les

¹ Hosch, G. 2008. *Analysis of the implementation and impact of the FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries since 1995*. FAO, Circulaire sur les pêches n° 1038 Rome, FAO. 2008. 97 p. (en préparation)

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

programmes d'écoétiquetage), et mise en œuvre du Plan d'action international de 2005 visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. D'autres dispositions importantes du Code concernant l'approche de précaution et l'approche écosystémique des pêches ont été appliquées par un petit nombre de pays, développés pour la plupart, et restent le plus souvent mal comprises et peu suivies au niveau mondial. Par ailleurs, de nombreux éléments attestent que des statistiques fiables et d'actualité concernant les captures et les stocks continuent de faire défaut dans bon nombre, voire la plupart, des pêches de capture mondiales, rendant ainsi la prise de décision et la gestion extrêmement difficiles. Concernant les plans d'action nationaux, plus de la moitié des 62 (ou plus) plans mis au point se rapportent à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les progrès réalisés face au problème de la surcapacité ont été limités et les nouvelles perspectives concernant la gestion des ressources mondiales en requins sont réduites.

5. L'importance croissante de l'aquaculture requiert des efforts de suivi supplémentaires du secteur. L'analyse montre que les cadres institutionnels et juridiques visant à réglementer le secteur se sont multipliés dans les 13 dernières années et que l'action de promotion de l'aquaculture exercée par les gouvernements évolue vers une action de réglementation. Malgré la mise en place généralisée de réglementations plus strictes (avec, par exemple, l'introduction des évaluations obligatoires de l'impact sur l'environnement et la réglementation des introductions d'espèces exotiques), les Membres de la FAO ont signalé que l'efficacité de ces réglementations demeurerait généralement faible. Il semble également que l'industrie améliore ses opérations et que les impacts négatifs sur l'environnement tendent à être maîtrisés. La nouvelle image générale de l'aquaculture est celle d'un secteur dans lequel des améliorations substantielles ont été obtenues en termes de gouvernance et de résultats, conformément aux dispositions du Code.

6. Les associations industrielles ont appuyé la mise en application du Code. En aquaculture, comme dans le secteur des pêches, de nombreux codes de pratique ont été élaborés et adoptés par l'industrie. Celle-ci est clairement intéressée à obtenir des résultats durables et un meilleur rendement économique, à condition que cela soit fait de manière cohérente et économiquement réalisable. Les dirigeants du secteur considèrent le Code comme étant l'un des instruments clés pour assurer la durabilité des pêches mondiales.

7. Les organisations régionales de gestion des pêches et les organes régionaux des pêches manifestent une adhésion générale et profonde au Code. De nombreuses organisations régionales de gestion des pêches font directement référence au Code et à certaines dispositions spécifiques lorsqu'elles mettent au point des mesures, des résolutions et des décisions. D'autres ne se réfèrent pas directement au Code, mais ont été les premières à en appliquer l'esprit, les principes et les dispositions dans le cadre de leurs activités.

8. Étant l'une des nombreuses organisations internationales appelées par le Code à en faciliter la mise en application, la FAO a consacré de grands efforts à l'élaboration d'instruments liés au Code, à la formulation de directives techniques, à la diffusion de l'ensemble des éléments du Code et à l'assistance aux Membres aux fins de sa mise en œuvre. D'autres organisations compétentes ont approuvé le Code et directement encouragé son application, élargissant ainsi l'éventail des organisations publiques, privées et non gouvernementales qui jouent un rôle actif dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. L'analyse souligne que de nombreuses organisations clés basent au moins une partie de leur mandat sur le Code et structurent leurs politiques, leurs interventions et leurs plans de travail en fonction de celui-ci. Par ailleurs, le Code a été fermement entériné en 2002 par le Plan d'application de Johannesburg du Sommet mondial pour le développement durable, qui invitait tous les États à en appliquer les dispositions. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté depuis 1995 diverses résolutions recommandant ce même engagement de la part des États.

9. Le Code apparaît comme un catalyseur d'évolution vers une pêche et une aquaculture plus responsables et durables. Il est néanmoins difficile d'évaluer avec précision l'impact des

résultats. Bien d'autres facteurs favorisent ou entravent la concrétisation de la pêche durable. Dans les domaines politiquement sensibles (par exemple, le règlement des conflits entre le secteur des pêches et celui de l'exploitation pétrolière en mer, et la réduction de la capacité de pêche), techniquement complexes (par exemple, l'approche écosystémique des pêches) ou ayant des répercussions commerciales potentielles (par exemple, les contrôles de l'État du port et du pavillon), l'impact du Code a été diffus et les progrès ont été lents.

10. Un important impact du Code est lié à son acceptation généralisée et à la façon dont il a modelé les politiques mondiales et les cadres juridiques et de gestion. Le Code a été promoteur des principes clés du développement durable et responsable, inhérents à la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement, et au programme Action 21. Il a ainsi directement incité les gestionnaires des pêches à changer d'objectif, pour passer du 'développement des pêches' à celui d'une 'gestion responsable et durable des pêches'.

11. Une autre incidence importante est liée à la mise en application efficace des dispositions du Code au niveau national. Le Code est par ailleurs attaché à la façon dont les pays l'utilisent, avec ses instruments connexes, pour évaluer leurs cadres politiques, juridiques et de gestion pour la pêche et l'aquaculture.

12. Le rapport conclut que le Code est l'instrument international le plus important pour guider les parties prenantes vers une pêche et une aquaculture mondiales durables. Il souligne le rôle crucial que jouent les États dans l'application du Code et de ses instruments connexes au niveau national et régional par le biais des organes régionaux des pêches et des organisations régionales de gestion des pêches dont ils relèvent.